

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi dix avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Joël Dupuy
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Alain Gueguen
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELIN	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	A donné pouvoir à Line Million
SAINTE-HELENE	LE MARC	Martine	Présente
	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 22 Représentés : 7 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

30. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Rapporteur : Jean Pierre GOURDEN

Le compte financier unique provisoire 2025 :

Dépenses de fonctionnement :

	2023	2024	2025
Dépenses réelles	48 273,87	42 673,46	72 313,40
Dépenses d'ordre	-	-	-
TOTAL DEPENSES	48 273,87	42 673,46	72 313,40

Recettes de fonctionnement :

	2023	2024	2025
Recettes réelles	52 166,80	58 850,74	76 833,18
Recettes d'ordre	-	-	-
TOTAL RECETTES	52 166,80	58 850,74	76 833,18

Investissement :

	2025
Dépenses réelles	973,16
Dépenses d'ordre	-
TOTAL DEPENSES	973,16



Pas de recette d'investissement en 2025

RESULTAT PROVISoire :

	Pour 2025	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	4 519.78	5 778.19
Excédent d'investissement	- 973,16	13 761,03
Excédent total	3 546.62	19 539,22

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Pour l'exercice 2026, les dépenses de fonctionnement du service sont inscrites dans une logique de stabilité, en reconduction du niveau constaté en 2025, pour un montant global de 89 000 €.

Les charges exceptionnelles liées au reversement des aides de la Région aux usagers, dans le cadre de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, sont évaluées à 26 000 €. Cette estimation repose sur une hypothèse de 10 opérations de réhabilitation sur l'exercice, traduisant la volonté de maintenir l'accompagnement des usagers tout en encadrant l'impact financier pour le service.

Le service s'appuie sur un effectif de 1,2 équivalent temps plein (ETP), garantissant la continuité et la qualité du service rendu, pour des charges de personnel estimées à 54 000 €, sans évolution notable par rapport à l'exercice précédent.

Les charges à caractère général, limitées à 3 500 €, sont concentrées sur les besoins indispensables au fonctionnement du service, notamment la maintenance du logiciel métier et l'entretien du véhicule de service.

Afin de sécuriser l'exécution budgétaire et de préserver la capacité d'adaptation du service, une enveloppe de 2 000 € est prévue au titre des dotations.

Enfin, les charges de structure demeurent intégralement prises en charge par le budget général de la collectivité.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Pour l'exercice 2026, les recettes de fonctionnement du service, reposant majoritairement sur les redevances acquittées par les usagers en contrepartie des contrôles réglementaires réalisés (conception, réalisation, cession immobilière et contrôle du bon fonctionnement), sont estimées à 56 700 €.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, le montant des subventions régionales attendu s'élève à 26 000 €, correspondant à une hypothèse de dix opérations de réhabilitation pour l'exercice 2026.

Enfin, afin d'accompagner l'évolution des charges tout en préservant l'équilibre financier du service, une revalorisation tarifaire modérée de 2 % a été arrêtée pour 2026.

SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Aucun emprunt n'est actuellement en cours pour le service SPANC. Suite à un nouvel investissement en 2025, un amortissement sera nécessaire en 2026.

M. Gourden précise que la communication sur les opérations de réhabilitation se fait lors des contrôles de bon fonctionnement des installations.

Après délibérations, les Élus présents et représentés décident de :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le service d'Assainissement Non Collectif.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le 14 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 13 avril 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT
Pour la Présidente
et par délégation



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.